



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **Nydegger Métaux SA**, Grand-Rue 100, 2603 Péry
2. Déclaration de faillite: 08.04.2010
3. Procédure: sommaire
4. Délai de production: 06.06.2010
5. Remarques: Réalisation des actifs :
L’administration de la faillite se considère autorisée à vendre de gré à gré ou à mettre de suite aux enchères, tous les actifs mobiliers et immobiliers de la faillie, en bloc ou séparément, pour autant que la majorité des créanciers ne s’y oppose pas par écrit, dans le délai fixé pour les productions. Le silence de ces derniers équivaut à une approbation. Les éventuelles revendications de propriété doivent être annoncées dans le même délai.
Selon l’art. 256 al. 3 LP, les biens de valeur élevée et les immeubles ne sont réalisés de gré à gré que si l’occasion a été donnée aux créanciers de formuler des offres supérieures. Les créanciers qui demandent que les offres soient portées à leur connaissance parce qu’ils désirent déposer une offre supérieure doivent s’annoncer dans le délai de production à l’office des faillites. Sinon, l’office des faillites prend note qu’ils renoncent à ce droit et qu’il est autorisé à procéder à une éventuelle vente de gré à gré sur la base de la meilleure offre. Les créances produites doivent être chiffrées en capital, intérêts et frais au 8 avril 2010 par les créanciers, en joignant des pièces justificatives. Il est absolument nécessaire de nous indiquer sur quel compte un éventuel dividende devrait être versé (CCP, compte bancaire et no de compte personnel).
Le no de TVA 618 345 est révoqué par la présente.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois
2740 Moutier

00485963



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 05.05.2010, No 86, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Konkurspublikation/Schuldenruf - Publication de faillite/appeal aux créanciers - Pubblicazione di fallimento/diffida ai creditori